



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2024

OBJET : AUTORISATION DE DÉPOSER DES DOSSIERS D'URBANISME

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Etaients présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
M. MEGUEDMI Smail a donné procuration à M. DELAHAYE Guy
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa – Mme GIACHINO Lisa.



MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 07 Novembre 2024.
Délibération N° DM_20241107N087

OBJET : AUTORISATION DE DÉPOSER DES DOSSIERS D'URBANISME

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint délégué à l'urbanisme pour l'application du droit des sols, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des projets du conseil de quartier N° 1, des travaux doivent être réalisés. Il s'agit, d'une part, de la réalisation d'une fresque sur un mur de l'école primaire "Élise et Célestin Freinet" et, d'autre part, du remplacement par une grille d'une des vitrines de l'ancienne pharmacie du Château.

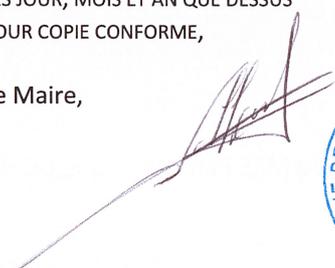
Il indique :

- Que ces travaux sont soumis à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme,
- Que les projets ont été préalablement présentés et validés, sur le principe, par l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer, en matière d'urbanisme, toutes les autorisations préalables éventuellement nécessaires à la concrétisation de ces projets.

OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toutes les autorisations préalables éventuellement nécessaires à la concrétisation de ces projets.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 2.2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DOUZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> <p></p>
---	---